



OCTOBRE 2014

**BULLETIN MUNICIPAL
DE SAINT-DIVY
n°447 du Samedi 27 septembre 2014**

ETAT CIVIL

★ Naissance

– Julian DENIAU, 4 rue Louis Aragon, le 19 août

★ Décès

– Véronique, Marie, Françoise JOGUET
épouse JEZEGOU, 9 rue du petit bois, 57 ans

URBANISME

★ Demandes de Déclaration Préalable

– Didier PERROT, 2 rue Louis Aragon *Création vélux*
– André JEZEGOU, 9 rue H. de Guébriant *Extension maison*

★ Accord de Déclaration Préalable

– Mickaël PIRIOU, 20 rue Chateaubriand *Porte fenêtre*

★ Accord de Permis de Construire

– Christophe MINGAM, 3 rue des Violettes *Abri de jardin*

INFOS DU MOIS

REPAS DES AINES

Le C.C.A.S. offre un repas aux personnes de 70 ans et plus, le **samedi 18 octobre à 12 h** à la salle polyvalente de St-Divy, route du Valy Lédan.

Une invitation est adressée aux personnes concernées. Cependant, s'il arrivait que par erreur des invitations ne seraient pas parvenues à leurs destinataires, nous nous en excusons et prions les intéressés de bien vouloir le signaler à la Mairie dans les meilleurs délais.

D'avance merci de votre compréhension.

Les conjoints n'ayant pas atteint 70 ans, peuvent également participer au repas, moyennant une participation.

CIMETIERE - En vue des fêtes de la Toussaint, il est demandé de ne pas faire de travaux de nettoyage au cimetière **après le lundi 27 octobre**, ceci afin de faciliter l'entretien des allées.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2014**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

ALSH DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du **20 au 31 octobre** à la journée ou à la demi-journée. Il accepte les enfants de 3 à 12 ans. Vous pouvez y inscrire, dès maintenant, vos enfants.

Pour tous renseignements, contacter Kristell MARCHAL par courriel : kristell.marchal@epal.asso.fr ou directement le mercredi à la Maison des Bruyères ☎ 02.98.20.24.78

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en OCTOBRE 1998

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.29.09	Duo râpées/Marengo volaille-Coquillettes/Crème dessert
M.30.09	Melon/Sauté porc-Gratin choux fleurs/Yaourt
J.02.10	Salade/Poissonette-Haricots verts/Fromage frais sucré
V.03.10	Concombres/Burger bœuf-Pommes noisettes/Fruit
L.06.10	Cervelas/Raviolis gratinés/Fruit
M.07.10	Coleslaw/Dos de colin-Poêlée légumes/Semoule au lait
J.09.10	Betteraves/Saucisse de Toulouse-Purée/Ananas au sirop
V.10.10	½ pamplemousse/Poulet-Haricots/Eclair chocolat
L.13.10	Betteraves aux pommes/Sauté porc-Riz/Fruit
M.14.10	Salade provençale/Mignonettes mouton-Semoule/Compote
J.16.10	Céleri/Dinde-Printanière légumes/Crumble aux épices
V.17.10	Pâté/Poisson pané-Purée potiron/Yaourt au sucre de canne

PERMANENCE DES ELUS

Michel CORRE	Maire	Lundi de 10 h à 12 h Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30
Alain KERNEIS	Adjoint Maire	Samedi de 10 h à 11 h 45
Alain LEGROS	Adjoint Maire	Jeudi de 10 h à 12 h
Maryse DUBET	Adjoint Maire	Mardi de 10 h à 12 h
Réunion du bureau municipal le Lundi soir		

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

courriel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - Samedi de 9 h à 11 h 45

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : www.saint-divy.fr sous la rubrique VIE MUNICIPALE

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 25 octobre

Les annonces pour le bulletin du mois de novembre sont à déposer en Mairie pour le lundi 13 octobre.

En fonction de l'espace disponible, la Mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles.

CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel CORRE, Maire.

INFORMATIONS

A. N° ASTREINTE DES ELUS

Un numéro a été mis en place (voir affichage à la porte de la mairie si besoin).

B. LES RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA CCPLD, DU SYNDICAT DU SPERNEL ET DES RASED sont présentés en Conseil municipal.

C. DIVERS TRAVAUX ET ETUDES

- Projet extension école,
- Changement de la porte de la mairie,
- Travaux voirie,
- 2^{ème} défibrillateur à la porte de la mairie.

D. EFFECTIF SCOLAIRE A LA RENTREE

J fontaine	PS1-PS2-MS	32	Ste Marie	PS1-PS2-MS	16
	MS-GS	32		GS-CP-CE2	16
	CP-CE1	25		CE1-CM1-CM2	18
	CE1-CE2	26			
	CM1-CM2	25			

140

50

E. LES VŒUX DU MAIRE auront lieu le dimanche 4 janvier 2015 à 11 h.

DECISIONS

1. REFERENT ELECTRICITE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

M Alain KERNEIS est élu référent électricité.

2. CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF – pour le raccordement de 5 logements armorique Habitat dans le lotissement de Kéravel

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension BT et EP- Alimentation des 5 logements Armorique Habitat -Lotissement de Kéravel

Sur une dépense de travaux de 11 745 € HT, le SDEF participerait pour 5 565.11 € HT soit 6 179.89 € restant à charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet et le plan de financement et autorise le maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses avenants, travaux 2014.

3. JOURDE BOUCHER – Avenant n° 1 à la Maîtrise d'œuvre pour étude préliminaire et des esquisses dans le cadre de la rénovation thermique et acoustique de la salle de sports de SAINT-DIVY

Un ajout à la mission est proposé par le cabinet d'architecture Jean JOURDE – Alain BOUCHER pour l'étude complémentaire préliminaire ayant pour but de coordonner l'étude énergétique réalisée par l'entreprise GES et l'étude de structure réalisée par ESM. L'avenant 1 se porte à 1 284 € HT soit 1 540 € TTC. A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le maire à signer l'avenant.

4. REGLEMENT DE GARDERIE ET CANTINE

Après présentation du règlement des services municipaux (cantine et garderie), le Conseil municipal, à l'unanimité, le valide.

Modifications apportées =

- ouverture à 7 h 15 (au lieu de 7 h 30),
- pas de cantine municipale le mercredi midi,
- l'inscription aux services municipaux de cantine et garderie est commun dans sa base.

Rappel des modalités particulières en garderie (CM juin 2007) :

- Application du Quotient familial pour réduction (sur la journée),
- Abattement de 50 % pour le 3^{ème} enfant.

5. CONTRAT AIDE

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service SCOLAIRE et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de Agent polyvalent au service scolaire et péri scolaire

La charge de travail du tuteur sera adaptée à l'exercice de cette fonction. Par ailleurs, compte tenu de l'investissement et de la responsabilité associés au tutorat, il percevra une indemnité de tutorat.

☞ Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la proposition du Maire,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6. CONVENTION AVEC EPAL

Mise à disposition du personnel municipal auprès d'Epal pendant les TAP

La commune de SAINT-DIVY demande à EPAL d'encadrer les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 3 heures par semaine (les mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30) avec un directeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec EPAL, pour mise à disposition du personnel communal pendant les TAP.

NB –la collectivité cherche à recruter une personne supplémentaire au vu des effectifs participant aux TAP. Il avait été envisagé 80 % de l'effectif et nous sommes à plus de 90 %.

7. SDEF – Nouveaux statuts

Lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

8. RUE HERVE DE GUEBRIANT

A intégrer dans le Domaine public

Le *Conseil municipal, à l'unanimité*, autorise :

- le classement dans le domaine public communal, sous réserve que le dossier avec les artisans de l'Elorn soit complet.
- le Maire à engager les procédures qui s'y rapportent,
 - la Commune à prendre en charge les frais générés par cet acte,
 - le Maire à signer tous actes et documents qui s'y rattachent.

9. LANVIAN : Projet de création d'une voie de maillage entre la RN 12 et la RD 712 au lieu-dit « Lanvian », porté par le Conseil Général du Finistère, maître d'ouvrage de l'opération (procédure de DUP)

Projet de création d'une zone d'activités économiques à vocations industrielle et logistique sur le site dit de « Lanvian », porté par le Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise (SMBI), à l'initiative de la procédure de création de ZAC

Communes de Guipavas, Saint-Divy et Kersaint-Plabennec
Concertation préalable au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme (conjointe et simultanée pour le projet de ZAC et le projet de voie de maillage)

Le projet de création d'une voie de maillage entre la RN 12 et la RD 712 au lieu dit «Lanvian» sur les communes de Guipavas, Kersaint-Plabennec et Saint-Divy, est un aménagement routier reliant l'échangeur de «Lanvian» à la RD 712 (Guipavas-Landerneau). Ce projet répond à différents objectifs : améliorer les échanges routiers, permettre de dévier la circulation et mutualiser avec la création de la zone d'activités de «Lanvian» la future voie de maillage. *Avant de s'engager davantage, le Conseil Général, porteur du projet, souhaite faire participer le public sur le principe d'une concertation.*

La concertation a pour objet de recueillir l'avis du public. Pour ce faire, une exposition pendant un mois, sous forme de panneaux présentant les différents projets routiers et les différents scénarios aura lieu dans les trois communes fin 2014 ou début 2015.

Un **registre d'observations** sera mis à la disposition du public, des permanences seront prévues par des techniciens du Conseil Général pour répondre aux questions et **une réunion publique d'information** à l'issue de la concertation sera organisée.

Le **Conseil donne son accord** sur la procédure proposée.

INFOS UTILES

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Vacances de Toussaint	Du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noël	Du vendredi 19 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Vacances d'hiver	Du vendredi 6 février au lundi 23 février 2015
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril au lundi 27 avril 2015
Vacances d'été	Le vendredi 3 juillet 2015
Mercredi 13 mai 2015 - cours l'après-midi pour remplacement ½ journée du vendredi 15 mai 2015 (pont de l'ascension) <i>Le mercredi 12/11 après-midi sera vaqué pour réunion des enseignants.</i> Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.	

PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité passe pour les **personnes majeures** de 10 à 15 ans. Ainsi, toutes les cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004 voient leur durée augmentée de 5 ans.

Pour les **mineurs**, la durée reste à 10 ans.

Attention! Un certain nombre de pays n'a pas officiellement accepté la validité de prolongation du délai des CNI à 15 ans, il est fortement conseillé aux administrés de consulter le site www.service-public.fr

DEPANNAGE - NUMEROS D'URGENCE

SERVICE	TELEPHONE
Assainissement -CCPLD	02.98.85.49.66 06.11.74.64.98 (service d'astreinte en dehors des heures ouvrables)
Eau - VEOLIA	0969.323.529 (24 h/24 -7j/7)
Electricité - ERDF	09.726.750.29
Gaz -GRDF	0800.47.33.33

REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30

n°40	n°41	n°42	n°43
03/10 au 05/10	10/10 au 12/10	17/10 au 19/10	24/10 au 26/10
Rue des Alouettes	Kerhuel	Orée du bourg	Versant Sud

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCES AU FICHER NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site www.telepoints.info. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit "stages de récupération de points" sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées. Des stages sont régulièrement organisés à proximité de St-Divy. L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible : www.permisapoints.fr

La CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) association de défense des consommateurs et des locataires de Landerneau- Elle assure ses permanences le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 11 h 30 à la Maison Pour Tous – Centre social à Landerneau. La CLCV donne à tout consommateur une information générale ou un renseignement simple sur vos droits. Notre antenne peut également vous accompagner dans la résolution de votre litige de consommation. Contact et renseignements: clcvlanderneau29@gmail.com-

☎ 02.98.21.53.94 (aux heures de permanence) – Portable référent local ☎ 06.77.57.99.77 (laissez un message ou texto)

SANTE & SOCIAL

PHARMACIE DE GARDE : Appeler le 3237

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

Infirmeries : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -
☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline – EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue – sophro-analyste : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

Psychologue-neuropsychologue : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : gallic.lucie@orange.fr

VIE PAROISSIALE

MESSES DU MOIS D'OCTOBRE

- Dimanches 5, 19 octobre à la Forest-Landerneau à 10 h 30 -
Le 5 octobre sera une messe de rentrée des familles.

- Le 1^{er} novembre pour la Toussaint, la messe aura lieu à St-Thonan à 10 h 30, et la **célébration des Défunts** se tiendra à 14 h 30 à **St-Divy** et à La Forest

VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
05.10	PLOUNEVES LOCHRIST
12.10	GUICLAN
19.10	QUIMPER (journée : départ 9h30)
26.10	TREGLONOU

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LES AMIS DE LA LECTURE

A compter du 1^{er} octobre 2014

Changement de jours et d'horaires :

mercredi de 17 h à 18 h – jeudi de 16 h 30 à 18 h

Samedi 10 h 30 - 12 h

ATTENTION : PLUS DE PERMANENCE LE VENDREDI

Date	Nom	Date	Nom
Me01.10	M. Françoise/Christine	J.16.10	Louise Anne/Annie
J.02.10	Dany/Marie Thé.	S.18.10	Anne-Marie/Yvette
S.04.10	Nicole	Me22.10	Claire/Marie Jo
Me08.10	Yvette/M.Françoise	J.23.10	Dany/Annie
J.09.10	André/Andrée	S.25.10	Nicole
S.11.10	Annie/Prescillia	Me29.10	Christine/Simone
Me.15.10	Laurence/Léa	J.30.10	André/Andrée

COMITE D'ANIMATION DES 4 CLOCHERS

ST-DIVY est la commune marraine du TELETHON 2014.

Prochaines réunions :

- **mardi 28 octobre**, 20 h, Maison des Bruyères : finalisation du programme,
- vendredi 19 décembre : 18 h 30, Salle Aber Benoît de la salle polyvalente du Valy Lédan : remise des fonds à Madame Martine LOUIS, représentante du Finistère de l'AFM.

Contact : ☎ 06.64.34.79.33

TENNIS DE TABLE

C'est la rentrée, le club de tennis de table de St-Divy repart sur les chapeaux de roue. Que vous vouliez juste taper un peu dans la petite balle, retrouver vos amis en toute convivialité la raquette à la main ou découvrir la compétition, nous serons heureux de vous accueillir et de vous proposer des créneaux horaires adaptés à vos souhaits :

lundi 18 h pour les jeunes - mardi 20 h 30 pour les compétiteurs - mercredi 14 h pour les jeunes - jeudi 15 h pour les retraités - jeudi 20 h 30 pour les compétiteurs - vendredi 20 h 30 pour les loisirs - samedi 11 h pour les 5-7 ans.

Cette année, les créneaux jeunes seront encadrés par Florent Grandvillain, breveté d'Etat, et les créneaux baby-ping et compétiteurs seront encadrés par Pascal Hallegouet, joueur classé parmi les 1000 meilleurs français.

Le championnat par équipe reprend également très bientôt !

Notre équipe fanion retrouvant cette année la Nationale 3 qu'elle avait quittée en janvier, la **première rencontre à domicile** aura lieu **le 27 septembre**, route du Valy-Lédan, contre l'équipe de Déols. Venez nombreux encourager nos jeunes espoirs !

A très bientôt à la salle!

LE COMITE DES FETES Animst-Divy organise **une soirée halloween**, "Le bal des sorcières" le **vendredi 31 octobre** de 18 h 30 à 21 h à la salle polyvalente. Concours de déguisements, ateliers, jeux, musique, concours de dessins etc... Apporte ton plus beau dessin pendant la soirée ! **Tarifs** : 2 € par enfant – 1 € accompagnateur (gratuit si déguisement)

CLUB ECHECS – ST DIVY

Le club d'échecs de St-Divy organise cette année un **moules/frites**. Nous vous attendons nombreux le **samedi 11 octobre**, à partir de 19 h, à la salle polyvalente du Valy Lédan.

Le menu adulte comprend une portion de moules/frites, dessert et café. L'apéritif est offert. Les réservations sont attendues pour le **vendredi 3 octobre** au ☎ 06.76.14.37.23 (Thierry KEBER) ou au ☎ 02.98.20.39.62 (Anne-Sophie LABAT). Vous pouvez également remplir le **coupon** qui figure sur la **page suivante** et le déposer dans la boîte aux lettres de Anne Sophie LABAT au 15, rue des bleuets.

PETITES ANNONCES

- **A louer** au-dessus de la boulangerie, **appartement T2** avec jardin et garage, **libre au 1^{er} octobre** ☎ 06.32.70.04.68 - ☎ 06.75.37.87.71
- Jeune homme de 29 ans vous propose **ses services pour l'entretien de vos jardins**, tonte de pelouses et de haies, travaux de bricolage, peintures extérieures et intérieures... Travail très soigné. Prix : 12 €/heure. Paiement : CESU. ☎ 07.82.56.21.16 ou ☎ 02.98.20.33.75

- Jeune fille de 29 ans, ayant vécu et travaillé en tant que professeur des collèges en Angleterre pendant 8 ans, propose **soutien scolaire niveau primaire et collège toutes matières**, ainsi que **cours ou conversations en Anglais tout niveau**. Prix : 12 €/heure. Paiement : CESU - ☎ 07.82.65.35.75 ou ☎ 02.98.20.33.75
- La **SOCIETE PARTYLITE** recherche **6 conseillers/ères à temps plein ou partiel**. Vous serez chargé de vendre nos accessoires de décoration alliant la bougie. Flexibilité de votre temps de travail, formation constante, rémunération hebdomadaire, équipe conviviale, pas de diplôme demandé, 3 mois d'essais sans investissements. Pour de plus amples informations, veuillez me contacter : Nadine LE DANTEC - ☎ 06.11.49.85.58
- Jeune femme avec expérience **cherche heures de ménage et garde d'enfants** – Me contacter au ☎ 06.65.10.96.39

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie)

2 clés, 1 casque, 1 gilet enfant

DIVERS

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

L'unité locale de Landerneau **recherche** des **bénévoles** dans ses différentes activités. Toutes les informations et le dossier d'inscription sont présents sur notre site internet : <http://landerneau.croix-rouge.fr/> Vous pouvez également nous adresser un mail à sebastien.polard@croix-rouge.fr ou nous contacter au ☎ 06.75.52.23.27

Une permanence est assurée le 3^{ème} vendredi de chaque mois à 20 h 30 dans nos locaux situés allée des Haras à Landerneau.

BRADERIES A LA CROIX ROUGE DE LANDERNEAU

Chaque mois la Croix Rouge de Landerneau organise deux braderies. Lors de ces braderies vous y trouverez des vêtements pour toute la famille. Le neuf à petit prix et l'occasion au prix de 5 € le sac de 30 L. Vous trouverez également d'autres articles (bazar, jouets ...)

Les braderies sont ouvertes à tous. Elles se déroulent dans nos locaux Allée des Haras (derrière le Lycée de l'Elorn).

CLUB ECHECS – ST DIVY

✂-----
M. et/ou Mme : _____

Souhaite réserver pour le repas **du 11 octobre 2014**

Moules-frites adulte _____ x 11 € = _____

Moules-frites enfant (-12 ans) _____ x 6 € = _____

Enfant de moins de 4 ans (gratuit) _____

Jambon-fites adulte _____ x 10 € = _____

Jambon-Frites enfant (-12 ans) _____ x 5 € = _____

Enfant moins de 4 ans (gratuit) _____

TOTAL en € = _____

Possibilité de plats à emporter

Paiement : espèces ou chèque à l'ordre du Grand Roque de Saint-Divy

✂-----

Les dates à retenir pour le mois d'octobre sont : **samedi 4** et le **samedi 18**.

UBO/VILLE DE BREST – LES LUNDIS DE LA SANTE

Elles organisent des conférences-débats, gratuites et ouvertes à tous à la faculté de droit, d'économie et de gestion – 12 rue de Kergoat à Brest. **Une conférence** aura lieu le **20 octobre** sur "L'HEPATITE C" de 18 h 30 à 20 h

ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE

Notre association, apolitique est reconnue d'utilité publique. Nous conseillons les personnes accidentées, malades ou handicapées. Nous informons sur les aides à l'emploi, au reclassement professionnel, sur la réinsertion professionnelle et sociale. Nous défendons les victimes de maladies professionnelles, les troubles musculo-squelettiques, le stress au travail, les maladies liées à l'amiante et au médiateur.

Nous avons une **permanence du service juridique** le 1^{er} mercredi du mois à la Maison Pour Tous de Landerneau.

L'ECOLE DIWAN DE LANDERNEAU

organise **une foire aux livres et jeux de société** le dimanche **12 octobre**, à Landerneau (à côté de la Poste, à Kergreiz). Cette foire est ouverte à toute personne désirant vendre des livres d'occasion et des jeux de société, ainsi qu'aux professionnels. 5 € la table pour les particuliers - 10 € pour les professionnels. Renseignements et réservations auprès de Anne CAER au ☎ 06.76.57.64.24.

SURD'IROISE

L'association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants vous invite à une **réunion** le **samedi 18 octobre** - RDV à la Maison du Lac à Plabennec - Accessibilité par boucle magnétique -

Pour tout renseignement : ☎ 02.98.37.67.49 ou le ☎ 02.98.40.74.76 -Par email : contact.surdiroise@gmail.com

Ireo – LESNEVEN

Le **samedi 4 octobre**, l'Iréo de Lesneven fête ses cinquante ans ! Retrouvailles et nombreuses animations tout l'après-midi (dont saut à l'élastique !) et grand dîner spectacle le soir servi par le restaurant La Butte à la salle Kerjézéquel. Informations et réservations (places limitées) sur le site www.ireo.org et au ☎ 02.98.83.33.08

Le tri sélectif et ses idées reçues !

Depuis la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, vous êtes nombreux à pratiquer le geste de tri et nous vous remercions de votre participation.

Au centre de tri des recyclables, une partie du tri est réalisé à la main par une vingtaine de salariés. Il est donc nécessaire que les bacs jaunes contiennent seulement des produits recyclables et surtout pas de verre ou de reste alimentaire. Merci de respecter ces consignes afin de permettre aux trieurs de travailler dans de bonnes conditions.

Pour tout renseignement sur le tri, vous pouvez contacter les services de la communauté de communes au **02 98 21 34 49** ou bien aller sur le site internet : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr>

1	Il faut laver ses emballages avant de les jeter ! INUTILE ! Évitez de gaspiller de l'eau. Il suffit juste de bien vider votre boîte de conserve ou votre pot de confiture
2	Il ne faut pas mettre les emballages gras dans le bac jaune ! FAUX ! Même gras, les bouteilles d'huiles en plastique, les flacons de ketchup ou de mayonnaise sont recyclables.
3	Je peux imbriquer mes emballages ! FAUX ! Les emballages ne doivent pas être imbriqués entre eux car cela pose des problèmes une fois arrivé sur la chaîne de tri. Pour optimiser le volume de votre bac, vous pouvez écraser vos emballages cartonnés et vos bouteilles plastiques.
4	Je mets tous mes déchets dans mon bac vert car ils seront triés ! FAUX ! Une fois collectées, les ordures ménagères ne sont pas triées.
5	Tous les plastiques vont dans le bac jaune ! FAUX ! Les pots et les barquettes en plastiques sont à mettre avec les ordures ménagères car ils sont aujourd'hui trop fins pour être recyclés.  Pot de yaourt Pot de crème et de beurre Barquette en polystyrène Emballages de charcuterie, viennoiserie... Emballage autour des bouteilles et sacs plastiques
6	Il faut enlever les bouchons des flacons en plastique avant de les trier ! INUTILE ! Les bouchons en plastiques sont recyclés uniquement si vous les laissez vissés sur les bouteilles.
7	 Ce logo signifie que l'emballage est recyclable ! ERREUR ! Ce logo signifie que l'entreprise, qui fabrique cet emballage, participe financièrement à la collecte sélective.
8	Trier ne sert à rien pour l'environnement ! FAUX ! Grâce à votre geste de tri, vous diminuez votre impact sur l'environnement, vous économisez de l'énergie, de l'eau et des matières premières.